



## COMMUNE DE PEXIORA

### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze Mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 14
Nombre de Conseillers à la séance	: 8
Nombre de Conseillers excusés	: 6

Convocation du 5 mai 2017

**PRÉSENTS** : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Patrick ABAT, Claude GAUVAIN, Françoise RODE, Muriel ROBIDOU et Corinne SALLIER.

**POUVOIRS** : Annelise BESSENS donne procuration à Françoise RODE, Jean-Marie BRIANE donne procuration à François LE GOUGUEC et Jean-François ROUSSEL donne procuration à Joseph IZARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Annelise BESSENS, Jean-Marie BRIANE, Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC, Jean-François ROUSSEL, et Yolande TEULIERE.

**Patrick ABAT est nommé secrétaire.**

**Adoption du Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2017**

#### **2017/25 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une des opérations prioritaires était la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées décomposée de la manière suivante :

**TRANCHE FERME** : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par la mise en place d'une nouvelle canalisation

**TRANCHE OPTIONNELLE 1** : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par la mise en place d'une nouvelle canalisation – Chemin du Tréboul

**TRANCHE OPTIONNELLE 2** : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par chemisage de la canalisation actuelle – Chemin du Tréboul

Une publicité a été faite aux portes de la Mairie de Pexiora du 3 Janvier 2017 au 13 Mars 2017, dans le journal « La Dépêche », ainsi que sur plateforme de dématérialisation des marchés [www.rha-pro.com](http://www.rha-pro.com).

**Huit entreprises** ont répondu à l'appel d'offre.

Toutefois, après une première analyse faite par le Bureau d'Etudes OPALE, il a été fait le choix d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats.

Il a été fait le choix de retenir la TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par la mise en place d'une nouvelle canalisation – Chemin du Tréboul.

Voici les montants totaux HT que proposent les sociétés :

<b>TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>Prix d'ouverture (€HT)</b>	<b>Prix après analyse et négociation (€HT)</b>
<b>GIESPER SAS</b>	<b>139 594,00</b>	<b>139 594,00</b>
<b>THERAULAZ</b>	<b>95 838,85</b>	<b>101 837,35</b>
<b>SADE CGTH</b>	<b>148 117,50</b>	<b>145 518,50</b>
<b>CHAUVET</b>	<b>116 657,50</b>	<b>116 657,50</b>
<b>DAVID SAS</b>	<b>159 755,00</b>	<b>144 270,00</b>
<b>AUDE TP</b>	<b>99 665,00</b>	<b>99 665,00</b>
<b>ECHO TP</b>	<b>166 177,95</b>	<b>166 177,95</b>
<b>BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES</b>	<b>114 995,50</b>	<b>114 995,50</b>
<b>CHAUVET - Variante</b>	<b>112 682,50</b>	<b>112 682,50</b>
<b>DAVID SAS - Variante</b>	<b>165 630,00</b>	<b>146 265,00</b>

Suite à la décision prise par le Maître d'Ouvrage, et au vu du rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études OPALE, Maître d'Œuvre, il s'avère que :

- **L'entreprise AUDE TP** présente l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation, établie sur un montant de **99 665,00 € HT – TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1**

**Pour rappel, les critères de jugement des offres étaient basés sur :**

- Prix des prestations ⇨ 60 pts
- Valeur technique ⇨ 40 pts

M. Le Maire, pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'entreprise **AUDE TP**, pour la réalisation de ces travaux ; il prie le Conseil Municipal de délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ **D'accepter** l'offre de l'entreprise **AUDE TP** pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

➤ **D'autoriser** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Pour : 10 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

**2017/26 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 – Année 2017 – Rectification suite anomalie édition maquette budgétaire**

Suite à une anomalie lors de l'édition de la maquette budgétaire, Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, les propositions de budget suivantes :

**BUDGET PRIMITIF M14 – COMMUNE :**

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 445 003	1 445 003
INVESTISSEMENT	812 154	812 154

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, VOTE** les propositions du budget Primitif telles que définies ci-dessus.

Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0

**2017/27 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**VU** le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

**Considérant** que le contrat à durée déterminée du personnel affecté à l'école maternelle prend fin le 2 septembre 2017,

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel pour la stagiairisation au grade d'Adjoint technique dudit personnel,

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création d'un poste sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à compter du 3 septembre 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :**

- la création d'un poste sur le grade d'adjoint technique à temps non complet,

Pour : 10 (dont 2 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0